



COMPTE-RENDU

Réunion du Comité de Pilotage (COFIL) Natura 2000 sites « Étang de Mauguio »
du 15 décembre 2011 à Carnon

Objet : Activités 2011 et bilan de la mise en œuvre du DOCOB au terme de 3 ans
d'animation – Perspectives 2012

La séance est précédée d'une sortie sur le terrain pour visiter les travaux réalisés au Grand-Travers dans le cadre du contrat Natura 2000 signé en 2010 par la Communauté de communes du Pays de l'Or (CCPO). Visite guidée par M. Jonathan FUSTER de la CCPO.

1) Discours introductifs.....	3
2) Ordre du jour.....	3
3) Mise en œuvre du DOCOB – activités 2011.....	4
4) Bilan de la mise en œuvre du DOCOB au terme de 3 ans d'animation.....	5
5) Relevé de décisions.....	7

Liste des participants

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Communauté d'Agglomération de Montpellier	Non représentée - Excusée
Communauté de Communes du Pays de l'Or	Non représentée
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Non représentée
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée - Excusée
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée - Excusée
Commune de Candillargues	Représentée par M. ANDREO Rogé
Commune de la Grande-Motte	Représentée par Mme JENIN VIGNAUD
Commune de Lansargues	Représentée par M. CHALOT René
Commune de Lunel	Non représentée, Excusée
Commune de Lunel-Viel	Non représentée
Commune de Marsillargues	Non représentée, Excusée
Commune de Mauguio	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Adjoint au Maire
Commune de Mudaison	Non représentée, Excusée
Commune de Palavas-les-Flots	Non représentée
Commune de Pérols	Non représentée
Commune de St-Just	Non représentée, Excusée
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Non représentée, Excusée
Département de l'Hérault	Représenté par M. BARRAL Claude, Conseiller général du Canton de Lunel
Département du Gard	Non représenté
Entente interdépartementale pour la démoustication du Languedoc-Roussillon	Représentée par M. BONTON Nicolas
Région Languedoc-Roussillon	Non représentée, excusée
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président
Syndicat intercommunal des étangs littoraux	Non représenté, excusé
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Représenté par M. BARRAL Claude, Président

Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise	Non représenté
<u>Collège des usagers</u>	
ASA de Marsillargues	Non représentée
Association " Melgueil Environnement "	Représentée par M. DUPRAT Roger, Président
Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Président
Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise	Représentée par M. ANDREO Rogé
Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise	Non représentée
Association locale des cabaniers	Non représentée
Association Méridionalis	Représentée par M. REY Denis (LPO Hérault)
Association" Grande-Motte Environnement "	Non représentée. Excusée
Centre expérimental horticole de Marsillargues	Non représenté
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Représentée par M. LEYDIER Jean-Luc
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	Non représentée
Comité départemental du tourisme	Non représenté
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	Représenté par M. SERAZIN Thomas
Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Non représenté. Excusé
Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon	Représenté par M. CRAMM Patrice
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Fédération départementale des chasseurs du Gard	Représentée par M. TERNAT Raymond
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault	Non représentée. Excusée
Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage	Non représenté
Voies Navigables de France – Service de navigation Rhône-Saône	Représentée par M. FABRE François-Xavier

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	Non représentée
Conseil architectural, d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault	Non représenté
DDTM de l'Hérault	Représentée par Mme VERNISSE Laurence
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	Non représentée
Direction départementale de l'équipement de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
DREAL Languedoc-Roussillon	Représentée par Christine ROCHAT
Direction interdépartementale des affaires maritimes – Hérault - Gard	Non représentée
Direction régionale de l'équipement du Languedoc-Roussillon	Non représentée
IFREMER	Non représenté
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Non représenté
ONEMA – service départemental de l'Hérault	Représenté par M. LASSALI Didier
Préfecture de l'Hérault	Non représentée - Excusée

Experts

CRAMM Patrice	Présent
LAURET Michel	Présent
MOLINA James	Absent
QUIGNARD Jean-Pierre	Absent

Autres participants

CASES Ludovic	SYMBO
COMBARNOUS Christine	Association Melgueil Environnement
DONNAT Jean-Marc	SYMBO
FUSTER Jonathan	Communauté de communes Pays de l'Or
GARRIGUES Jean-Marie	Association Carnon Environnement
GIRARDIN Sébastien	Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon
HEBERT Matthew	CEPRALMAR
HOULES Françoise	Association Melgueil Environnement
LE POMMELET Eve	Chargée de mission Natura 2000, SYMBO
LEBLEVEC-RAMADE Nadine	Association des Cabanes du Salaison
LHUBAC Jean-Michel	Association des Cabanes du Salaison

LHUILIER Corentin
MAJUREL Rodolphe
MARTIN Eric
RASCOL Patrice
VAZZOLER Nathalie
ZUMBIEHL Nicolas

Chambre d'agriculture de l'Hérault
Département de l'Hérault
SIATEO
Société de chasse de Marsillargues
SYMBO
Communauté d'agglomération de Montpellier

Autres personnes excusées

Mme Sonia BERTRAND

CEN-LR / Pôle Relais lagunes méditerranéennes

1) Discours introductifs

M. GANIBENC, adjoint au Maire de la Commune de Mauguio-Carnon, prononce un mot de bienvenue, excusant le retard de M. Yvon BOURREL pris par d'autres obligations. Il remercie les participants de leur venue sur sa Commune, lesquels ont pu bénéficier d'une visite de terrain sur le site du Grand-Travers très intéressante. Il tient à remercier Jonathan FUSTER de la Communauté de communes du Pays de l'Or qui a présenté à cette occasion les objectifs et la nature des travaux menés sur ce secteur dans le cadre d'un contrat Natura 2000 signé en 2010. Il souhaite à l'assemblée une séance de travail productive.

M. CHALOT excuse le retard de M. BARRAL retenu au Conseil général. Il prie également de bien vouloir excuser l'absence d'autres membres du COPIL.

M. CHALOT rappelle que pour assurer la mission de suivi-animation du DOCOB, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo) sollicite les cofinancements de l'Etat et de l'Union européenne, dans la limite d'une prise en charge à hauteur de 80 % d'un mi-temps de chargée de mission. Ces financements sont acquis pour la période 2011 à fin 2013.

La convention cadre d'animation, qui lie le Symbo et l'Etat depuis 2009, prévoit d'évaluer au terme de 3 ans d'animation la mise en œuvre du DOCOB et de bâtir un programme d'action pour les 3 années suivantes. Il vous sera donc présenté au cours de cette réunion en plus du bilan de l'animation 2011, un bilan de la mise en œuvre du DOCOB depuis 2009.

Sur les bases de ce bilan, le COPIL devra se prononcer sur les priorités à suivre les trois prochaines années.

M. CHALOT remercie par avance tous ceux et celles qui ont contribué durant ces trois premières années, et contribueront dans le futur à la mise en œuvre du DOCOB pour conserver, en toute cohérence, notre patrimoine naturel exceptionnel.

Enfin, au terme de cette réunion, les membres du COPIL sont invités à l'inauguration de l'exposition « Le Bassin de l'Or – Des richesses à préserver » dans le hall de l'office du tourisme. La réactualisation de l'exposition itinérante du Symbo s'inscrit dans la dynamique de gestion concertée à l'échelle du bassin versant de nos ressources naturelles – eau et biodiversité.

2) Ordre du jour

- Animation du DOCOB 2011
 - Missions d'animation du DOCOB
 - Point sur la contractualisation
 - Autres actions réalisées ou en cours
- Bilan 2009-2010-2011
 - Missions d'animation du DOCOB
 - Point sur la contractualisation
 - Autres actions réalisées ou en cours

- Bilan de la mise en œuvre du DOCOB
- Perspectives

3) Mise en œuvre du DOCOB – activités 2011

Mme LE POMMELET, chargée de mission Natura 2000 au Symbo, expose le bilan de la troisième année d'animation du DOCOB, diaporama à l'appui (cf. annexes). Elle précise qu'elle ne présentera pas en détail les différentes réalisations, préférant consacrer du temps au bilan sur les 3 ans et aux discussions avec l'assemblée sur les perspectives dans les 3 années à venir.

L'animation du DOCOB est financée par le Ministère de l'Ecologie et l'Union européenne (fonds FEADER) à hauteur d'un mi-temps de travail. Celui-ci s'est décliné sur l'année 2011 sur cinq principales missions :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (36 % temps d'animation)*
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (23 % temps d'animation)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (36 % temps d'animation)
4. Mise à jour du DOCOB (1 % temps d'animation)
5. Veille environnementale (3 % temps d'animation)

** Ces chiffres sont provisoires car ils tiennent compte du temps de travail sur la période de janvier à fin novembre.*

Le détail des réalisations et résultats est présenté dans le rapport d'activités provisoire toujours disponible (jusqu'au 11 janvier 2012) à l'adresse suivante :

http://www.etang-de-l-or.com/espace_travail_docobor.htm

Seuls sont repris dans le compte-rendu les sujets ayant fait l'objet de questions ou discussions particulières.

Rejet des candidatures des exploitants agricoles de plus de 60 ans au dispositif MAET

Mme LE POMMELET expose qu'en 2011, un exploitant de plus de 60 ans de la plaine de Marsillargues a déposé à la mi-mai un dossier de demande de mesures agro-environnementales (MAEt) en faveur de l'Outarde canepetière. Cet agriculteur, conformément aux cahiers des charges de la mesure, a implanté en septembre un couvert herbacé favorable à cet oiseau très menacé sur plusieurs hectares.

Cette candidature a été rendue possible en 2011 avec la modification du critère d'éligibilité lié à l'âge des demandeurs, éligibilité auparavant limitée aux moins de 60 ans, permettant aux exploitants de plus de 60 ans mais n'ayant pas fait valoir un avantage de vieillesse agricole au 1er janvier de l'année de la demande, de bénéficier du dispositif MAEt.

Cette modification a été confirmée dans le compte-rendu de la journée technique régionale sur les MAET organisée par la DRAAF le 27 janvier 2011, et inscrite dans la circulaire « PDRH 2011 -2013 « mesures agroenvironnementales » du 22 avril 2011 du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Or, l'animateur Natura 2000 apprend le 15 décembre par les services de la DRAAF du Languedoc-Roussillon, lesquels disposent de l'information depuis fin octobre, que le dossier de demande d'aide de cet exploitant est rejeté au motif que le décret d'application est bloqué au Ministère du Budget.

Mme LE POMMELET interroge les services de l'Etat présents dans la salle sur ce problème plus que fâcheux.

Mme VERNISSE confirme que le souci provient du blocage du décret au Ministère du Budget, situation dont les services de la DDTM ont eu connaissance il y a seulement quelques jours. Cette information,

aussi tardive, met les services déconcentrés de l'Etat dans une position très délicate. Elle assure que ses services vont faire remonter les difficultés qu'engendre ce blocage au niveau local.

M. LEYDIER trouve inadmissible une telle situation et déclare que la Chambre d'agriculture de l'Hérault va également réagir sur la question.

Mme COMBARNOUX fait remarquer que le système des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) est ainsi décrédibilisé. L'union européenne, très attachée à ces mesures, serait vexée de leur mauvaise application sur le territoire français.

M. CHALOT, Président du COPIL Natura 2000, conclut à la nécessité de réagir également à cette situation, en adressant un courrier mettant en évidence les difficultés qu'une telle décision engendre au niveau local et demandant à ce que cette modification du critère d'âge soit le plus rapidement effective.

M. LEYDIER renchérit faisant remarquer que la retraite à 60 ans n'est plus guère d'actualité pour une grande majorité d'exploitants agricoles.

Inventaire des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes sur le site de l'étang de l'Or

Mme LEBLEVEC a noté sur le terrain que certaines espèces végétales autochtones (locales) peuvent également avoir un caractère envahissant, faisant allusion en particulier à la cuscute. Elle demande si ces espèces seront prises en compte dans le complément d'inventaire qui sera réalisé en 2012.

Mme LE POMMELET répond qu'effectivement l'objectif initial de l'étude visait en particulier les espèces exotiques, lesquelles d'ailleurs ne présentent pas toutes un caractère envahissant, et qui peuvent avoir un impact variable. Elle rappelle que ce travail s'inscrit dans l'objectif de conservation de la biodiversité, en particulier de la diversité des habitats naturels du site Natura 2000. Certaines espèces bien qu'ayant un caractère envahissant semblent peu impacter les habitats naturels (faux vernis du Japon par exemple qui a tendance à s'installer sur des milieux modifiés, remblais ou sites perturbés) contrairement à d'autres, telles que le Baccharis ou la Lippia qui peuvent avoir un fort pouvoir de dissémination dans des habitats naturels. Il est vrai que certaines espèces locales, dans certaines situations, peuvent présenter un caractère envahissant. Le cas de la cuscute a été effectivement signalé, et certaines stations de cette plante ont été relevées.

4) Bilan de la mise en œuvre du DOCOB au terme de 3 ans d'animation

Mme LE POMMELET reprend le diaporama (cf. annexes) pour exposer le bilan de la mise en œuvre du DOCOB depuis 2009 jusqu'à fin 2011. Sont exposées les différentes réalisations, ainsi que leur bilan financier, menées dans le cadre de l'animation du DOCOB, des mesures contractuelles, des actions hors dispositif contractuel et dans le cadre des études complémentaires inscrites au DOCOB.

Avec l'engagement de 31 mesures sur 43 inscrites au DOCOB, des moyens financiers majoritairement alloués aux actions prioritaires, visant la plupart des habitats et espèces pour lesquels l'enjeu régional de conservation est particulièrement fort, la mise en œuvre du DOCOB est bien entrée dans sa phase opérationnelle au cours de ces trois premières années d'animation. Son bon état d'avancement au terme de 3 ans d'animation dénote une forte implication des acteurs locaux.

14 contrats ont été signés, dont 8 MAEt et 6 contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers, pour un montant d'aides qui s'élève à 448 547 €. Le dispositif contractuel est ainsi le mode privilégié de mise en œuvre des mesures du DOCOB. Ce constat est néanmoins à relativiser puisque les financements d'actions hors dispositif contractuel ne sont pas suivis avec la même attention.

Il convient cependant de souligner que le nombre relativement limité d'exploitants agricoles engagés en MAEt malgré les efforts d'animation dénote un manque d'attractivité de ce dispositif pour certaines mesures.

En termes d'animation de la mise en œuvre du DOCOB, les principales difficultés rencontrées ont trait au suivi global du site, ainsi qu'au manque de moyens alloués à l'évaluation ultérieure des mesures engagées.

Suivi et évaluation des mesures engagées

Mme LE POMMELET met plusieurs fois l'accent sur le défaut de moyens techniques et financiers pour le suivi global du site et de l'évaluation des mesures engagées. Elle interroge la DREAL sur la question.

Mme ROCHAT dit qu'elle ne dispose pas à l'heure actuelle d'éléments de réponse.

Mme VERNISSE précise que les services de l'Etat, DDTM et DREAL, sont en attente des directives du Ministère en la matière. Il s'agit de savoir ce qui va être exactement évalué et sous quelle forme afin que les données, acquises selon un protocole commun, puissent être agrégées à différentes échelles, nationale, régionale et locale.

Des études ponctuelles sont néanmoins possible. Elle cite le cas du site des Causses de Larzac où l'animateur Natura 2000 va engager une évaluation des MAEt au terme de 5 ans de mise en œuvre.

Mme VERNISSE affirme qu'elle comprend la nécessité de faire ce suivi, encore faut il définir de façon précise l'objet et les objectifs du suivi.

Perspectives

Mme LE POMMELET précise que quelques exploitants agricoles, de moins de 60 ans (!), sont susceptibles de s'engager sur des MAEt et quelques contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers sont en projet. La mise en œuvre des processus de contractualisation devrait donc se poursuivre au cours des trois prochaines années.

Il lui semble également nécessaire dans les trois ans à venir de mettre en place un suivi pertinent de l'évolution des habitats et/ou espèces visés afin d'évaluer l'efficacité des actions entreprises.

En termes d'animation du DOCOB, elle rappelle que certaines mesures de concertation à l'échelle du site n'ont pas encore été engagées [gestion hydraulique concertée à l'échelle du site ; concertation relative aux activités cynégétiques (projet de Groupement d'intérêt Cynégétique)] et qu'aucune démarche spécifique de promotion de la Charte Natura 2000 n'a encore été déployée.

A ce sujet, Mme VERNISSE fait part de l'initiative des associations de chasse œuvrant sur le site Natura 2000 voisin des étangs palavasiens, lesquelles ont signé, de concert, la charte Natura 2000.

M. CHALOT rappelle qu'à l'époque de l'élaboration du DOCOB, le groupe de travail « Activités cynégétiques » avait été particulièrement actif, en particulier dans la rédaction de la Charte Natura 2000. Il lui semble donc intéressant d'explorer cette voie de travail avec les chasseurs.

M. CHALOT tient à féliciter Mme LE POMMELET ainsi que ses partenaires, techniciens des collectivités et autres organismes, pour le travail accompli ces trois dernières années. Il lui semble clair que certaines actions, très chronophages, ne sont pas menées à leur terme faute de moyens, tout en reconnaissant que le site « Etang de Mauguio » n'est certainement pas le plus mal loti en ce qui concerne les aides financières.

M. ZUMBIEHL déclare qu'effectivement un mi-temps semble largement insuffisant pour animer un site tel que celui de l'étang de Mauguio.

Concernant les perspectives, il fait remarquer que l'ensemble des cours d'eau qui autrefois alimentaient les zones humides au nord de l'étang sont aujourd'hui canalisés et se jettent directement dans la lagune. Il lui semble qu'une des actions fortes à mener dans les années qui viennent est la reconnexion hydraulique de ces cours d'eau avec les zones humides. L'échéance de bon état fixée par la DCE approche. Si les mesures à mettre en place le sont trop tardivement, il sera trop tard pour espérer un retour au bon état écologique des milieux aquatiques et zones humides.

M. CHALOT répond que des actions dans ce sens sont menées à une plus large échelle au niveau du bassin versant, comme par exemple l'étude qui vient de s'achever sur deux cours d'eau La Viredonne et le Dardaillon.

Mme LE POMMELET ajoute que Natura 2000 n'a pas vocation à financer tous les travaux, notamment ceux concernant les cours d'eau. Ceux-ci nécessitent en effet des études préliminaires assez lourdes, à mener à l'échelle de l'ensemble du cours d'eau. D'autres leviers de financement (Agence de l'eau) peuvent être sollicités.

Après sollicitation de l'assemblée, M. CHALOT conclut de poursuivre dans la dynamique actuelle en matière d'animation des mesures contractuelles et de développer, dans la limite que permet le temps imparti à l'animation du DOCOB, les efforts en matière d'animation de la Charte Natura 2000 et des actions de concertation à l'échelle du site.

5) Relevé de décisions

Le COPIL Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio », sous la présidence de M. CHALOT, a validé à l'unanimité le bilan de la mise en œuvre du DOCOB au terme de 3 ans d'animation ainsi que les perspectives pour les trois années à venir.

Le Symbo met à disposition des membres du COPIL les rapports d'activités 2011 et 2009-2011 sur son site Internet (http://www.etang-de-l-or.com/espace_travail_docobor.htm) jusqu'au 11 janvier 2012 pour des remarques éventuelles avant l'édition des rapports finaux.

Concernant le rejet des candidatures des exploitants agricoles de plus de 60 ans aux MAEt, un courrier va être adressé à la DRAAF du Languedoc-Roussillon.